



Conseil économique et social

Distr. générale
6 novembre 2018

Original : français

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2019
21-30 janvier et 8 février 2019

**Rapports quadriennaux pour la période 2014-2017
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général,
en application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, par les organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil***

Note du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Action Aides aux Familles Démunies	3
2. Actions Communautaires pour le Développement Intégral	3
3. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme	5
4. Architectes de l'Urgence	6
5. Association Apprentissage Sans Frontières	8
6. Association Congolaise pour le Développement Agricole	9
7. Association Démocratique des Femmes du Maroc	10
8. Association des ONG de l'Environnement	12
9. Association Internationale Soufie Alawiyya	14
10. Association pour la Formation et l'Insertion Sociale de l'Adolescent et de la Femme	16
11. Association pour la santé et la prévention des maladies tropicales	17
12. Association Solidarité Internationale pour l'Afrique	18

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



13. Cause Première	20
14. Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement.	21
15. Centre Europe-Tiers Monde	22

1. Action Aides aux Familles Démunies

Statut consultatif spécial : 2002

Introduction

Action Aides aux Familles Démunies (AAFD) est une organisation non gouvernementale qui vise à aider les plus démunis.

Objectifs

L'objectif principal est de contribuer au développement socioéconomique et professionnel des couches défavorisées afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans le domaine de l'agroalimentaire.

Changements à signaler

L'organisation est affiliée au Conseil national de la société civile du Mali.

Contribution à des activités des Nations Unies

Aucune information fournie.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Chaque année, l'AAFD participe à toutes les sessions de la Commission de la condition de la femme, de la Commission de développement social et du Forum sur les questions autochtones.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Aucune information fournie.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable

Dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), l'AAFD a formé les femmes à la transformation de nos productions locales, mené des campagnes de vaccination des enfants contre la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies infantiles, sensibilisé les femmes à la planification familiale et sensibilisé les jeunes et les filles à la lutte contre le VIH/ SIDA.

2. Actions Communautaires pour le Développement Intégral

Statut consultatif spécial : 2014

Introduction

Actions Communautaires pour le Développement Intégral est une organisation de développement non gouvernementale nationale qui milite pour le développement durable des communautés locales et autochtones en République démocratique du Congo.

Objectifs

Les objectifs de l'association sont de promouvoir et de mettre en œuvre le développement durable dans la vie des communautés congolaises, de sensibiliser la population à lutter contre la pauvreté et les méfaits du changement climatique, de lutter contre la désertification, de pratiquer l'éducation prénatale naturelle et de

promouvoir les droits de l'homme pour la paix. Ce travail se fait par le biais de formations et de conférences.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

L'ONG organise des ateliers et des formations en marge des forums des Nations Unies sur divers sujets pour mieux comprendre les problèmes traités, notamment l'autonomisation des femmes, le changement climatique, les droits de l'homme, le financement du développement, les ODD, etc. L'organisation a mené plusieurs activités au cours de ses quatre dernières années, notamment :

- Organisation d'un séminaire sur la sensibilisation des femmes congolaises afin de contribuer au développement de leur pays (2014) ; et
- En soulignant l'importance de la diplomatie pour la paix et la réconciliation entre les jeunes.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

L'association a participé à la Commission de la condition de la femme à New York au cours des trois dernières années, notamment aux cinquante-neuvième, soixantième et soixante et unième sessions. Elle prévoit également d'assister à la soixante-deuxième session à New York. L'ONG participe également régulièrement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Néanmoins, l'association connaît des difficultés financières, de même que toutes les associations africaines pour impliquer ses délégués dans les différentes instances des Nations Unies et pour obtenir des visas pour certaines personnes préenregistrées pour différents forums. L'organisation est convaincue de rattraper son retard dans les jours à venir.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

L'association a organisé une conférence sur le genre et le développement durable en mars 2015 et a travaillé avec ONU-Femmes. Un intervenant de l'organisation avait délégué un entraîneur pour l'occasion. Nous sommes souvent en liaison avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous avons eu plusieurs échanges avec le Bureau des Nations Unies à Genève sur différentes questions relatives à la participation aux divers conseils des droits de l'homme.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable

Les activités de l'association ont principalement porté sur l'appui au programme de développement par la sensibilisation, la mobilisation et la promotion. Deux initiatives ont été réalisées : i) une formation sur l'éducation prénatale naturelle avec le personnel de santé de la Police nationale congolaise (sages-femmes) en vue de la réalisation du troisième des objectifs de développement durable (promotion de la santé) ; et ii) l'autre, la supervision des filles et des femmes pour qu'elles soient autonomes afin de contribuer au développement économique de leurs pays conformément au cinquième objectif de développement durable (atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

3. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

Statut consultatif spécial : 1998

Introduction

Fondée en 1992, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) est une organisation non gouvernementale française qui favorise l'essor et le développement d'associations locales agissant pour la défense et la promotion des droits humains dans les pays du Sud. Dans ce cadre, elle accompagne des associations qui participent au développement démocratique et qui agissent pour le respect des droits fondamentaux des populations, et notamment des publics les plus vulnérables. Le soutien qu'AEDH procure à ses partenaires locaux se traduit par une aide financière pour la mise en œuvre de projets concrets ainsi que par un soutien en termes de plaidoyer et de diffusion d'informations et un appui technique dans le domaine juridique et de gestion de projets. AEDH coordonne des projets pluriannuels et multiacteurs dans le domaine de la défense/promotion des droits humains avec des partenaires locaux qui mettent en œuvre les actions sur le terrain.

Objectifs

Le mandat d'AEDH consiste à promouvoir les droits et libertés inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres textes fondateurs. AEDH favorise l'essor et le développement d'associations ou de groupes d'action locaux, qui agissent pour la défense et la promotion des droits civils et politiques comme des droits économiques, sociaux et culturels, et participent au développement démocratique.

Changements à signaler

En juin 2017, un nouveau Président, M. Tim Hughes, a succédé au précédent Président, M. John Edmundson. Une Assemblée générale extraordinaire de l'organisation a été réalisée le 8 juin 2017 pour permettre d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'administration de 12 à 19.

Contribution à des activités des Nations Unies

AEDH s'efforce de contribuer au travail de l'ONU en servant de « relais » entre l'institution internationale et des associations locales, souvent de petite taille et parfois isolées agissant dans des contextes difficiles. AEDH constate néanmoins depuis plusieurs années une certaine désaffection des associations locales de terrain, tout au moins celles de taille modeste, vis-à-vis de l'implication dans les travaux du Conseil des droits de l'homme.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

AEDH a participé à la Commission de la condition de la femme à la vingt-sixième session (10-27 juin 2014, déclaration relative au point 6 de l'ordre du jour) lors de la vingt-sixième session (8-26 septembre 2014, déclaration relative au point 3 de l'ordre du jour), à la trente-quatrième session (27 février-24 mars 2017, déclaration sur le point 4 de l'ordre du jour) et à la trente-cinquième session (6-23 juin 2017, déclaration sur la condition de la femme, point 4 de l'ordre du jour).

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

AEDH a focalisé sa contribution aux actions des Nations Unies sur sa participation aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, AEDH a collaboré avec les bureaux des droits de l'homme de l'ONU présents dans les pays

dans lesquels l'ONG développe des programmes de défense et promotion des droits humains, notamment dans les pays d'Afrique centrale et tout particulièrement en République démocratique du Congo.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de la réalisation des OMD, AEDH s'est attachée plus particulièrement à la réalisation de l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et, dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, AEDH accorde une particulière importance à la réalisation de l'ODD 5 (égalité entre les sexes) en développant des projets prenant en compte la dimension genre dans les initiatives de promotion des droits humains, de l'ODD 10 (réduction des inégalités) notamment en soutenant des projets d'accès aux droits pour des minorités autochtones et de l'ODD 16 (justice et paix) en subventionnant des actions de lutte contre l'impunité.

4. Architectes de l'Urgence

Statut consultatif spécial : 2006

Introduction

Depuis 2001, Architectes de l'Urgence œuvre dans le monde pour assister les populations en difficulté suite à des catastrophes naturelles, technologiques ou des conflits. La Fondation Architectes de l'Urgence organise des actions de terrain impliquant des architectes et des ingénieurs. L'organisation humanitaire est intervenue dans 33 pays dans le cadre de programmes d'assistance et de reconstruction.

Objectifs

Apporter la compétence des architectes au secours des populations éprouvées en fournissant un soutien adapté à chaque étape de crise : évaluation des dommages (mise en sécurité) et première phase d'urgence. Aider à la reconstruction d'un habitat décent et durable et des infrastructures essentielles (écoles, hôpitaux, routes) pour le retour à une situation normale. Assister le redémarrage de la vie économique en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux dans une logique de développement durable. Conserver et promouvoir le patrimoine architectural, historique et culturel mondial et respecter l'environnement en luttant contre l'utilisation massive de bois. Soutenir et développer l'engagement humanitaire des architectes en France et dans le monde, contribuer ainsi au rayonnement de l'architecture et encourager la formation des acteurs locaux, du maçon à l'architecte.

Changements à signaler

En août 2007, l'organisation a obtenu le statut de fondation reconnue d'utilité publique.

Contribution à des activités des Nations Unies

Au cours de ses missions entre 2014 et 2017, la Fondation s'est concentrée sur l'intégration économique et sociale afin de revitaliser le tissu économique local qui a souvent souffert, c'est-à-dire l'utilisation de matériaux et de savoir-faire locaux, l'emploi de travailleurs locaux et le contrat passé avec des PME locales. Elle promeut l'emploi local et le travail pour tous dans des conditions et un niveau de vie décentes. Elle forme les populations et les autorités locales aux techniques de construction

sismiques ou paracycloniques en fonction de besoins spécifiques. Les outils et technologies utilisés sont transférés aux populations une fois les missions terminées. Construction de près de 30 écoles, jardins d'enfants et centres d'accueil. L'organisation soutient et dirige des projets dans le secteur de la santé, en aidant techniquement d'autres ONG à construire ou à rénover l'infrastructure hospitalière, comme en témoignent ses actions en Haïti. Elle met l'accent sur l'équité sociale entre les différentes populations bénéficiaires. La revitalisation des économies locales est également un moyen de lutter contre la pauvreté et d'endiguer l'exode rural. En proposant du travail et du logement, elle vise à réduire la pauvreté dans le monde. Les projets réalisés ont été conçus sur la base d'une réflexion de développement durable : matériaux locaux, bois certifié pour limiter la déforestation, optimisation des sources d'énergie disponibles, résistance des bâtiments aux catastrophes naturelles.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Aucune information fournie.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

La Fondation a mené un projet d'analyse de terrain au Pakistan avec UNOSAT. Elle a collaboré avec ONU-Habitat à grande échelle en Haïti pour la planification urbaine (par exemple, la gestion des déchets).

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Au cours de la période de référence de quatre ans, l'organisation a contribué à la réalisation des OMD grâce aux activités suivantes :

- Au Népal, depuis 2015 : reconstruction de huit écoles dans différents districts touchés par le séisme de 2015, formation aux bonnes pratiques de construction et maisons modèles ;
- En France, en 2015, réhabilitation et sécurité d'un squat à Montreuil, pour l'hébergement temporaire de migrants ;
- Aux Philippines, 2013-2016, à la suite du typhon Yolanda, reconstruction de 14 écoles et formation de plus de 250 travailleurs ayant obtenu leur TESDA (diplôme reconnu) ;
- À Madagascar : évaluation de la mise en œuvre du relogement dans le pays ;
- En Turquie en 2015 : évaluation des dommages causés à diverses infrastructures par des armes lourdes ;
- En Italie : bilan des dégâts dans la ville d'Amatrice à la suite du séisme de 2016 ;
- Dans les Caraïbes, depuis 2017, mission de première assistance à Saint-Martin et à la Dominique, par la distribution de bâches et de lampes solaires ;
- Au Mexique, suite au séisme de 2017, évaluation des bâtiments.

5. Association Apprentissages Sans Frontières

Statut consultatif spécial : 2010

Introduction

Créée en 2005, Apprentissages Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale qui est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et

social des Nations Unies (ECOSOC) depuis 2010. Active dans la promotion des droits de l'homme, elle accorde une importance particulière au droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie conformément aux objectifs de développement durable 2030 (ODD).

Objectifs

L'objectif principal d'ASF est d'universaliser et de promouvoir le droit à l'apprentissage au niveau international, car il s'agit d'un moyen de lutter contre la crise de l'emploi des jeunes. Nos projets ont une approche intégrée de la coopération au développement, combinant des problèmes locaux et mondiaux de manière interculturelle et intergénérationnelle. Les objectifs sont atteints à travers quatre composantes principales : les droits de l'homme, la formation, l'écologie et l'insertion professionnelle à travers le mentorat.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

ASF contribue aux travaux des Nations Unies en participant aux sessions du Conseil des droits de l'homme et en organisant des side-events.

Un side-event lors de la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, intitulé « L'apprentissage dual : enjeux et perspectives pour un droit à l'éducation », a permis de concrétiser, en avril 2016, une déclaration transrégionale pour la reconnaissance de l'apprentissage comme un droit à l'éducation, préalable à une résolution pour le droit à l'apprentissage en 2017. ASF a organisé deux side-events en 2017 :

- Lors de la trente-cinquième session, intitulée « Formation professionnelle et apprentissage : une approche intégrée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable » et qui s'est déroulée le 6 juin 2017 ;
- Dans le cadre de la trente-cinquième session du Conseil des droits de l'homme, ASF a contribué au paragraphe suivant de la résolution 8/4 : « Invite les États à promouvoir l'enseignement et la formation professionnels techniques et l'apprentissage à travers la mise en œuvre de politiques et de programmes appropriés en tant que moyens de garantir la réalisation du droit à l'éducation ».

ASF a participé à la trente-sixième session du Conseil intitulée « Formation aux droits de l'homme pour les professionnels des médias et les journalistes : quels défis pour les pays en développement? », le 15 septembre 2017.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Chaque année, les représentants d'ASF ont assisté aux trois sessions annuelles (mars, juin et septembre) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

ASF participe à divers événements internationaux qui se déroulent à Genève et au niveau européen. Organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Comité mondial pour l'apprentissage (CMA), ASF a fait une intervention en tant que paneliste, sur les atouts de la formation professionnelle dual suisse dans la coopération internationale, à la conférence

internationale du V World Forum Lifelong Learning for Sustainable Development an Integrated Approach, qui s'est déroulée à Madrid le 24 mai 2017.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de l'objectif quatre des objectifs de développement durable, qui stipule « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », ASF a contribué à faire inscrire dans la résolution 8/4, le paragraphe suivant : « Invite les États à promouvoir l'éducation et la formation professionnelles techniques, ainsi que l'apprentissage par la mise en œuvre de politiques et de programmes appropriés, comme moyen d'assurer la réalisation du droit à l'éducation ».

6. Association Congolaise pour le Développement Agricole

Statut consultatif spécial : 2014

Introduction

L'Association Congolaise pour le Développement Agricole (ACDA) œuvre dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et de l'éducation, par le biais de diverses actions visant à améliorer les conditions de vie des personnes et à lutter contre la pauvreté.

Objectifs

L'ACDA a pour but d'améliorer de manière efficace les conditions de vie des populations locales, vulnérables, démunies et autochtones par le biais des activités de développement communautaire en lien avec les objectifs de développement durable.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

Aucune information fournie.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Au cours de son mandat, ACDA a participé à plusieurs activités des Nations Unies en République du Congo et au niveau international, telles que des réunions à ONU-Femmes, des conférences sur le changement climatique, le processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), sur la gestion durable des océans et des mers, et sur l'agriculture durable et innovante liée à REDD+.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Après obtention de son statut, l'ACDA s'est engagée dans la vision des Nations Unies pour promouvoir les OMD et les ODD dans son champ d'action en République du Congo. Elle a œuvré pour la promotion des activités agricoles, d'entrepreneuriat rural en faveur des femmes, filles, jeunes, populations autochtones afin de mieux les valoriser et de mieux se prendre en charge. Elle a lutté contre la pauvreté, le VIH/SIDA, les MST, elle a œuvré pour les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, promouvoir la culture de paix et de non-violence dans les départements touchés par les conflits armés occasionnés par des régimes dictatoriaux,

participer à la réalisation des élections libres, transparentes et apaisées, faire face au racisme et à la discrimination raciale.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

En mai 2014, l'ACDA a mené des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les jeunes, les femmes et les filles des zones rurales dans la lutte contre le changement climatique. Elle a sensibilisé l'opinion publique aux conférences des Nations Unies en République du Congo et a permis d'informer un grand nombre d'acteurs de la société civile de l'ONU et des engagements pris par l'ONU pour le bien-être de la communauté internationale. L'ACDA a formé les communautés locales, les femmes et les peuples autochtones sur ces questions en distribuant des documents concernant les ODD, l'Accord de Paris et de nombreuses autres lettres d'information des Nations Unies afin de faire participer les communautés à la vision des Nations Unies. En 2014, l'ACDA a sensibilisé au processus de remplacement des OMD par les ODD dans tous les départements de la République du Congo avec ses propres fonds.

7. Association Démocratique des Femmes du Maroc

Statut consultatif spécial : 2014

Introduction

L'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) est une ONG nationale, féministe et autonome. Créée en 1985, elle se positionne comme une force de proposition et de plaidoyer pour la réforme des lois et des politiques publiques et pour le changement des mentalités dans une perspective d'égalité entre les sexes et de renforcement du pouvoir des femmes au Maroc. L'ADFM a occupé une place centrale dans les mobilisations ayant permis des acquis importants pour les Marocaines (réformes des codes de la famille, la nationalité, débat social pour l'égalité successorale, reconnaissance des femmes Soulaliyates comme ayant droit aux terres collectives, etc.).

Objectifs

L'ADFM a pour objectif : de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts stratégiques des femmes universellement reconnus ; et promouvoir l'égalité des sexes pour une société égalitaire. Ces objectifs sont atteints grâce :

- Au plaidoyer en faveur d'une réforme du droit discriminatoire ;
- Au renforcement des capacités et à la mise en réseau ;
- À la sensibilisation et la communication ; et
- Au reporting.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

L'ADFM a coordonné une coalition nationale d'ONG pour l'élaboration des rapports suivants :

- Rapport des ONG féministes marocaines pour l'examen du Maroc au titre du 3^e EPU, septembre 2017 ;
- Rapport parallèle des ONG marocaines au quatrième rapport périodique sur l'application du PIDESC, juillet 2015 ;
- Rapport des ONG marocaines sur l'application de la Déclaration et Plateforme de Beijing 1995-2015, février 2015.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

L'organisation a participé aux réunions et événements suivants :

- Troisième cycle de l'EPU : présentation de la déclaration des ONG féministes marocaines (pré-session-avril 2017) et participation à la présentation du rapport du Maroc, trente-sixième session du CDH (septembre 2017).
- Examen du quatrième rapport périodique du Maroc à la cinquante-sixième session du CESCR : présentation de la déclaration des ONG marocaines au CESCR (septembre 2015) et participation à l'examen du projet Maroc-Genève (30 septembre 2015 et 1^{er} octobre 2015).
- Présentation d'une déclaration écrite sur les objectifs de développement durable, adoptée par l'ECOSOC à sa session de 2015 (21 juillet 2014-22 juillet 2015).
- Participation aux événements de la CSW59 (à New York, 2015) au cours desquels l'organisation a contribué à des sessions sur : Les droits des femmes au Maroc 20 ans après Beijing ; Quelle place pour les femmes victimes de violence sexiste au Maroc? Coalition printemps de la dignité ; Protéger les droits des femmes dans la région arabe dans le programme pour l'après-2015, Coalition pour l'égalité sans réserve ; et Repenser les droits de la personne, Women's Learning Partnership (WLP).

L'ADFM a participé à :

- « Planète 50-50 d'ici 2030 : Step it Up! NY », le 8 mars ;
- PANEL sur la société civile à l'avant-plan de l'agenda post-2015, ONU-Femmes, le 13 mars 2015 ;
- Deux tables rondes du 10 mars 2015 sur la politique et la vie publique pour parvenir à l'égalité des sexes et investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En tant que membre de l'ONG CSW Région arabe, l'ADFM a :

- Contribué au caucus arabe avec l'ONG CSW/NY ;
- Participé à deux sessions de formation les 9 mars 2015 et 11 mars 2015 ; et
- Contribué aux événements parallèles du CSW61 en 2017, entre autres.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Avec l'UNESCO, ADFM a contribué

- À un mémorandum pour une loi qui élimine la violence sexiste (janvier 2014) ; sur le mariage de mineurs (juin 2014) ;
- À la modification de l'article 16 du Code de la famille (janvier 2015) ; et
- Au droit à l'avortement (avril 2015).

Avec ONU-Femmes, l'ADFM a contribué :

- À la mise en œuvre d'actions de plaidoyer dans le cadre du 3^e EPU (y compris la diffusion des recommandations formulées au Maroc et la participation à la session d'adoption du rapport au CDH) ; et
- Au soutien à la caravane de solidarité avec les femmes Soulaliyates pour un accès égal à la terre collective (octobre/décembre 2017).

Avec l'UNFPA, l'ADFM a contribué :

- Au plaidoyer pour la prévention de la violence sexiste à travers un projet du réseau Anaruz (avril/décembre 2017)

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'ADFM a présenté une déclaration sur les objectifs de développement durable à l'ECOSOC à sa session de 2015. Conformément à sa mission, toutes les actions de l'ADFM font partie de l'ODD5.

8. Association des ONG de l'Environnement

Statut consultatif spécial : 2014

Introduction

L'Association des ONG de l'Environnement (AOE) est une organisation à but non lucratif, elle est engagée pour la préservation de notre planète.

Objectifs

AOE a pour but de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix. La mission essentielle d'AOE est de travailler par rapport à des enjeux globaux (foret, climat et énergie, océans, biodiversité, pollution de l'air, démocratie environnementale, etc.) qui peuvent avoir un impact direct ou indirect pour chaque habitant de notre planète. Pour ce faire, nous utilisons la loi comme outil pour améliorer la relation entre les sociétés humaines et la nature. Nous travaillons en Afrique et au-delà, utilisant le droit, la science et la politique pour créer des solutions pratiques aux défis environnementaux.

Changements à signaler

Aucun changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

L'organisation poursuit les mêmes objectifs et thèmes que le Conseil économique et social. Elle œuvre en faveur d'une coexistence pacifique entre les peuples, promeut le développement durable, met en avant le respect et la protection de l'environnement et lutte contre la déforestation, la pollution de l'air, la pollution des océans conformément à la Charte des Nations Unies. Au cours de la période considérée, elle a développé des projets à l'intention des communautés riveraines des forêts sur les questions FLEGT et REDD+, la démocratie environnementale. L'organisation travaille avec les médias à la promotion de principes éthiques et de valeurs de démocratie environnementale. Elle s'efforce également d'amener les jeunes à participer activement aux actions de préservation de l'environnement.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

L'organisation a participé aux réunions suivantes :

En 2017 :

- Treizième session du Groupe d'experts sur la production d'électricité à partir d'énergie propre à partir de combustibles fossiles, Genève, 26-27 octobre ;

En 2016 :

- Douzième session du Groupe d'experts sur les mines de charbon, Genève, 24-25 octobre ;
- Session du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, Genève, 22-26 juin ;

En 2015 :

- Onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts au Siège des Nations Unies à New York, du 4 au 15 mai ;
- Cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (CSW59) au Siège des Nations Unies à New York, du 9 au 20 mars ; et
- Cinquante-troisième session de la Commission du développement social (CSocD53) au Siège des Nations Unies à New York, du 4 au 13 février.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Depuis 2016, l'organisation a participé à un projet de gouvernance forestière promu par FAO-FLEGT.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

En soutien de l'objectif n° 7, l'organisation encourage les projets développés, comme les forêts, les jardins communautaires et autres qui contribuent à la formation de valeurs pour la protection et le maintien des ressources naturelles et à l'éducation des enfants et des jeunes à la préservation de l'environnement, créant ainsi une culture qui favorise le développement durable. En 2017, elle a organisé la Collecte de dons dont les activités ont contribué à la plantation de plus de 700 bois dans le pays.

9. Association Internationale Soufie Alawiyya

Statut consultatif spécial : 2014

Introduction

Créée en 2005 à Paris, l'Association Internationale Soufie Alawiyya (AISA) agit dans les domaines sociaux, culturels et spirituels. Elle œuvre au dialogue interreligieux et interculturel, propose les contributions du soufisme aux réflexions sur les grands problèmes du monde, notamment l'émergence d'approches cohérentes pour la paix, la coopération internationale, le développement et l'environnement. Elle travaille à la promotion du Vivre ensemble en Paix sur tous les continents. AISA anime et coordonne huit associations nationales basées en Europe, en Afrique et Amérique.

Objectifs

Les objectifs d'AISA sont d'œuvrer pour la réconciliation universelle de la famille humaine au-delà des cultures, des religions, des philosophies, des races et des

systèmes politiques, et de plaider pour que les affaires sociales et économiques internationales soient guidées par une spiritualité ouverte au progrès.

Ses objectifs sont :

- Promouvoir le rôle du soufisme, une spiritualité humaniste et musulmane, dans la paix ;
- Contribuer par le biais de questions spirituelles et éthiques à la promotion de la vie commune entre civilisations et religions ;
- Promouvoir les valeurs et les principes d'égalité des sexes, de non-discrimination et de progrès social et culturel de l'humanité ;
- Encourager et former à la culture de la paix entre les individus, les communautés, les peuples et en particulier les jeunes ;
- Promouvoir des actions de lutte contre la pauvreté.

Ses méthodes de travail comprennent : la pédagogie des cercles de sensibilisation, l'éducation, la formation et le plaidoyer au travers de colloques, d'ateliers de formation, de dialogues interreligieux, d'expositions, de coopération technique, de séminaires et de publications.

Changements à signaler

AISA a changé son nom et est passée d'Association Internationale Soufie Alawiyya à Association Sufi Alawiya ONG Internationale. La raison de ce changement est de permettre à AISA de distinguer ses activités en tant qu'ONG internationale de celles d'associations nationales membres, également appelées AISA (par exemple, AISA-France).

Contribution à des activités des Nations Unies

- En partenariat avec la Fondation méditerranéenne pour le développement durable, AISA a organisé une conférence sur le « Congrès des femmes pour une culture de la paix – Des mots aux femmes », les 28 et 31 février 2014 à Oran, à l'intention de 3 600 participants de 20 nationalités. L'objectif était de donner aux femmes musulmanes une voix sur les questions de genre, de paix et de développement durable et a conduit à l'adoption de la Déclaration d'Oran, qui recommande l'adoption par l'ONU d'une Journée internationale du vivre ensemble.
- AISA a produit un film documentaire sur « L'Islam, la voix des femmes. Une culture de la paix » lors du Symposium international « L'Islam spirituel et les défis contemporains », réuni 1 000 participants les 28 et 29 septembre 2015 à Paris.
- AISA a organisé une marche pour la paix à La Haye avec la participation d'écoles en présence de M. Adama Dieng (Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Conseiller spécial pour la prévention du génocide) en mai 2017.
- AISA a organisé un atelier sur la Journée internationale du vivre ensemble, à Paris avec l'UNESCO, le 19 mai 2017. Il a abouti à la Déclaration de Paris, appelant l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer une Journée internationale du vivre ensemble.
- AISA a également contribué à la création d'un réseau informel appelé Synergie 17ODD, composé de personnalités et d'associations engagées dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies en tant que condition du vivre ensemble.

- L'organisation a contribué à sensibiliser les États Membres de l'ONU à l'importance de la Journée internationale du vivre ensemble dans la paix. En fait, la résolution [A/RES/72/130](#) adoptée par la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est le résultat direct d'une initiative lancée depuis 2014 par AISA, qui a été soutenue et promue par l'Algérie et la France.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Des représentantes d'AISA ont participé à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (CSW59) à New York du 9 au 20 mars 2015.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

AISA a participé au premier Sommet mondial sur l'action humanitaire (Istanbul, les 23 et 24 mai 2016). Elle a coopéré avec l'UNESCO à l'occasion de la célébration du centième anniversaire de l'ordre soufi Alawī, afin de développer un chemin spirituel reconnu par l'UNESCO comme « une école de la tolérance et de la convivialité interreligieuse ». L'organisation a également participé au lancement du plan d'action de Fès à New York le 14 juillet 2017.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

AISA était responsable de l'organisation du Festival du vivre ensemble en Algérie dans le cadre de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » (25 novembre 2015).

10. Association pour la Formation et l'Insertion Sociale de l'Adolescent et de la Femme

Statut consultatif spécial : 2002

Introduction

L'Association pour la Formation et l'Insertion Sociale de l'Adolescent et de la Femme (AFISAF) travaille en partenariat avec d'autres associations pour des projets à grande échelle tels que le renforcement des capacités des réseaux. Le fait que l'AFISAF fasse partie de plateformes spécialisées dans l'éducation, la formation professionnelle, les petits emplois ou le microentrepreneuriat permet à notre organisation de participer à plusieurs colloques et de bénéficier de la supervision de partenaires nationaux et internationaux pour de meilleures actions pour notre groupe cible de jeunes et de femmes aux prises avec des difficultés d'intégration sociale et économique ou d'abandon scolaire en raison du mariage précoce des filles, du manque de scolarisation de leurs enfants et du manque de soins médicaux.

Objectifs

L'AFISAF est une organisation à but non lucratif œuvrant pour les jeunes et les femmes par le biais de l'éducation, de la formation professionnelle pour les petites professions génératrices de revenus, de la sensibilisation aux problèmes actuels tels que la protection contre les grandes maladies qui sévissent en Afrique, comme le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose ou l'extrême pauvreté. Elle organise des séminaires, des ateliers et des tables rondes pour sensibiliser les jeunes aux effets néfastes des drogues, de l'alcoolisme, de la délinquance et de la prostitution, et les sensibilise à la dégradation de l'environnement en tant qu'approche globale du développement durable. Elle offre des bourses et des récompenses et encourage la

pleine participation des femmes à la prise de décisions dans leur environnement social, politique et économique.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

L'AFISAF a participé à la validation du plan stratégique 2018-2020 d'ONU-Femmes au Cameroun en 2017. En novembre 2014, elle a contribué à l'élaboration du Plan national pour l'emploi des jeunes (PANEJ 2015-2019) sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

L'AFISAF a participé au Forum politique de haut niveau du 12 au 17 juillet 2017 à New York. Le mercredi 12 juillet, elle a participé à la manifestation parallèle « Science, technologie, innovation » visant à répondre aux objectifs de développement durable, organisée conjointement par ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

L'AFISAF est signataire de la plateforme d'échange d'informations sur l'environnement au Cameroun supervisée par le programme du Fonds pour l'environnement mondial « Investir dans notre planète » et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'améliorer la gouvernance au Cameroun et de renforcer la capacité des agriculteurs à lutter contre la déforestation. En 2016, l'organisation a lancé un atelier à Douala, au Cameroun, avec le Ministère de l'environnement pour la protection de la nature et le développement durable, en vue de la création d'organisations de base.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre des objectifs de développement durable 1, 2, 5, 8 et 9, l'AFISAF a organisé des visites de terrain dans les zones rurales afin de proposer l'utilisation de méthodes de culture, de séchage et de transformation des fruits et légumes pour la vente et l'exportation locales. Les aliments sont séchés grâce à un système innovant utilisant des cuiseurs solaires qui protègent l'environnement et créent des emplois décents pour les femmes. Ils aident à autonomiser les femmes en leur fournissant un revenu, en permettant aux filles d'aller à l'école et en assurant des soins de santé. L'AFISAF a également continué à entretenir des puits et à faire don de stations d'eau potable dans les zones de conflit au Cameroun.

11. Association pour la santé et la prévention des maladies tropicales

Statut consultatif spécial : 2014

Introduction

L'Association pour la santé et la prévention des maladies tropicales s'emploie à améliorer la santé des populations défavorisées et à assurer le bien-être des populations et de la planète.

Objectifs

Elle vise à atteindre ses objectifs à travers la protection de l'environnement ; le reboisement ; l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; la protection des droits des femmes et des enfants ; la promotion des énergies renouvelables ; l'éducation ; l'accès à l'eau potable pour les populations rurales ; les soins de santé ; l'accès à la lumière par énergie solaire ; la restauration des forêts pour l'équilibre de l'écosystème et de la planète ; la promotion de l'agriculture biologique pour une alimentation saine et équilibrée ; et la promotion de la justice sociale et du respect des droits de l'homme.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

Aucune information fournie.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Aucune information fournie.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Nous nous conformons à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification afin de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse par le biais de programmes d'action nationaux.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a activement mis en œuvre les OMD, notamment :

- L'OMD 2, qui vise à encourager l'éducation, en appuyant la scolarisation de 2 000 enfants dans les villages ;
- L'OMD 7, promouvoir le reboisement ;
- L'OMD 1 doit former et apprendre aux femmes à devenir autonomes dans l'agriculture biologique ; et
- Les OMD 4, 5 et 6 ont pour objectif de fournir des médicaments à des milliers d'enfants et de personnes qui n'ont pas accès aux hôpitaux, ainsi que de sensibiliser le public au sida dans les zones de virus.

12. Association Solidarité Internationale pour l'Afrique**Statut consultatif spécial : 2014****Introduction**

L'association Solidarité Internationale pour l'Afrique (SIA) est une association de droit malien (loi n° 204) qui s'occupe de l'aide nationale et du développement des communautés rurales et urbaines pauvres.

Objectifs

La mission de SIA est de promouvoir la participation active et responsable des communautés rurales au développement économique, social et culturel de toutes les régions du Mali.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

En 2015, en prévision de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) 21, SIA a signé l'appel du Conseil supérieur pour l'égalité entre les femmes et les hommes visant à « soutenir les femmes face au changement climatique » en tant que membre du Groupe genre et justice climatique. Elle a également organisé un atelier parallèle à la COP 21 sur « Les féministes pour la justice climatique ». Elle a également contribué à diverses sessions du Conseil des droits de l'homme.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

SIA a participé à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme depuis mars 2015.

Elle a également participé aux sessions suivantes du Comité du développement social :

- Cinquante-troisième session, du 4 au 13 février 2015 ;
- Cinquante-quatrième session, du 3 au 12 février 2016 ;
- Cinquante-cinquième session, du 1^{er} au 10 février 2017.

SIA faisait partie des groupes de travail suivants :

- Sur la discrimination à l'égard des femmes en droit et dans la pratique, quinzième session ;
- Sur les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises, treizième session, du 25 au 29 janvier 2016 ;
- Sur les personnes d'ascendance africaine, huitième session ;
- Du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, à la cinquante-neuvième session.

En 2015, l'organisation a participé à une réunion du Directeur général des Nations Unies à Genève, M. Michael Moller, sur les rôles respectifs des Nations Unies pour Genève.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Aucune information fournie.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

SIA a travaillé sur les objectifs suivants :

1. Les soins de santé primaires pour promouvoir la santé reproductive, promouvoir la survie de l'enfant, lutter contre le VIH/sida, l'excision des filles et les maladies diarrhéiques ;
2. Contribuer à la mise en place de points d'eau potable dans les villages où le besoin se font sentir et promouvoir l'assainissement et l'hygiène publique ;

3. Promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes en luttant contre le travail et la traite des enfants et promouvoir la scolarisation des enfants dans les zones rurales ;

4. Améliorer les conditions de vie des femmes par le développement économique et culturel en favorisant la participation des femmes rurales à l'économie par le développement de microentreprises, l'éducation civique, l'alphabétisation des femmes et la protection des droits des femmes ;

5. Protéger et préserver l'environnement et les ressources naturelles, promouvoir le reboisement dans les zones rurales, promouvoir l'assainissement et l'hygiène publique et protéger et construire des infrastructures hydrauliques ;

6. Promouvoir la scolarisation en construisant des infrastructures scolaires et des centres de développement de l'éducation, en encourageant le recrutement de filles à l'école, en formant des comités de gestion d'école, etc.

13. Cause Première

Statut consultatif spécial : 2010

Introduction

Cause Première (CP) a réalisé des progrès significatifs ces dernières années dans les domaines de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre le VIH/sida ainsi que de la santé maternelle et infantile, malgré le manque de ressources. Elle a également étendu ses travaux à la Guinée. La Guinée et le Sénégal ont maintenant adopté le programme de CP intitulé « Citoyenneté durable » afin de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes liés à l'immigration clandestine et au terrorisme.

Objectifs

Cause Première a pour objectif de sensibiliser les jeunes et les femmes aux multiples défis auxquels ils sont confrontés pour améliorer leur vie. CP vise également à aider les Nations Unies par tous les moyens légaux à lutter contre le terrorisme et à redonner aux femmes du Sénégal et de la Guinée leur dignité en les responsabilisant et en améliorant leur santé.

Changements à signaler

CP a introduit la lutte contre le terrorisme dans ses activités en sensibilisant les jeunes. Elle s'est également employée à prévenir la lutte contre la déforestation et l'action citoyenne pour préserver l'environnement en Guinée.

Contribution à des activités des Nations Unies

Aucune information fournie.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Cause Première participe aux sessions de la Commission de la condition de la femme.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Aucune information fournie.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Cause Première a mis en place un centre de réintégration et d'autonomisation des femmes à Ziguinchor, au Sénégal, et à Conakry, en Guinée.

14. Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement

Statut consultatif spécial : 2010

Introduction

Le Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement (Caald) est un organisme de participation au développement économique, social et culturel des populations autochtones et locales de l'arrondissement de Messamena, département du Haut-Nyong, région Est Cameroun.

Objectifs

Le Centre a mené ses activités dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de la culture, des droits humains et du renforcement des capacités des partenaires.

Changements à signaler

En soutien au développement durable, à la promotion, la protection et l'application de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », le Caald a formulé le « Programme national d'appui aux communautés autochtones au Cameroun » en 2014 et soumis le document aux autorités publiques pour inscription dans la loi de finances. Pour répondre aux préoccupations des populations autochtones et locales, le Centre a accompagné la réalisation des puits dotés de pompe manuelle dans les villages, l'implémentation des activités agricoles, piscicoles, apicoles, sanitaires et de renforcement des capacités des partenaires. Pour améliorer le cadre de vie des populations et apprécier l'indice de développement humain, le projet navigateur autochtone implémente les objectifs de développement durable à travers l'accès aux droits fonciers, à la citoyenneté et à l'éducation avec pour finalité les actions de plaidoyer auprès des autorités publiques pour adopter des programmes politiques pour promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Contribution à des activités des Nations Unies

Avec son statut d'observateur accrédité à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Caald a participé à la COP12 à Ankara (Turquie) en octobre 2015 et à la COP13 à Ordos (Chine) en septembre 2017. Au cours de ces sessions, le Centre a fait des déclarations pour solliciter une implication de la société civile aux activités de la Convention, conformément à la décision 5/COP11 de la Convention.

Pour l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale (NES 7, peuples autochtones) de la Banque mondiale, le Caald a participé aux ateliers de dialogues régionaux, à Johannesburg (Afrique du Sud), le 21 novembre 2014, et à Yaoundé (Cameroun), le 11 Janvier 2016. Dans le cadre du « Climate Investment Fund (CIF) » de la Banque mondiale, le Centre a participé au CIF 2014 Partnership Forum à Montego Bay (Jamaïque), du 23 au 24 juin 2014.

S'agissant du « International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture » de la FAO, le Caald a participé à la « Global Consultation on Farmers' Rights », du 27 au 30 Septembre 2016 à Bali (Indonésie).

Le Centre a participé à l'atelier sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes autochtones aux perspectives d'emploi, organisé par l'Organisation internationale du Travail, du 25 au 26 novembre 2015 à Yaoundé (Cameroun).

Le Caald a participé à l'atelier de suivi des recommandations des organes de traité en matière de droit à l'éducation des peuples autochtones, du 2 au 3 décembre 2015 à Yaoundé (Cameroun).

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Le Centre a participé à l'atelier UNICEF de validation des résultats de l'enquête de collecte des données sociodémographiques auprès des populations autochtones Baka et Mbororo des régions de l'Adamaoua et de l'est du Cameroun, en février 2015, à Yaoundé.

Le Caald a participé à la soixante et unième session de la « Commission on the Statut of Women », du 13 au 24 mars 2017 au Siège des Nations Unies à New-York.

Le Centre a participé en septembre 2014 à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones à New-York (États-Unis) et implémente le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour réaliser les objectifs de la « Déclaration ». Depuis 2014, le Caald assiste aux activités de la Journée internationale des peuples autochtones (9 août), aux sessions de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et a assisté aux cérémonies de célébration du dixième anniversaire de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». Le Caald fait partie de plusieurs réseaux de partenaires autochtones.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Aucune information fournie.

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Caald travaille sur des questions relatives à l'éducation, à la santé et à l'environnement (y compris le changement climatique et la lutte contre la désertification).

15. Centre Europe-Tiers Monde

Statut consultatif général : 1998

Introduction

Le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) a été créé en 1970 et n'est affilié à aucune autre ONG dotée du statut consultatif.

Objectifs

Centre de recherche et de publication sur les relations Nord-Sud, le CETIM vise à : mettre en évidence les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux qui favorisent ou entravent le développement économique, social, etc., aussi bien au Nord qu'au Sud ; relayer les revendications des peuples du Sud qui luttent pour leurs droits et leur dignité, pour l'amélioration de leurs conditions de vie ou de travail.

Changements à signaler

Pas de changement à signaler.

Contribution à des activités des Nations Unies

Le CETIM intervient régulièrement lors des conférences, séminaires, groupes de travail ou colloques, organisés par ses soins ou par des organisations de la société civile et des institutions, pour promouvoir le droit international et la Charte des Nations Unies. La plupart de ses publications sont en lien avec ces sujets, parmi lesquelles on peut mentionner :

- *Le droit international et les puissances occidentales* (2014) ;
- *Audit citoyen de la dette publique* (2015, en français, espagnol et anglais) ;
- *Impunité des sociétés transnationales* (2015, en français, espagnol et anglais) ;
- *La souveraineté au service des peuples* (2017).

Le CETIM organise par ailleurs des formations sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que sur les mécanismes onusiens en matière de droits humains.

Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

Le CETIM a participé à de nombreuses conférences organisées par les organes onusiens des droits humains, tenues à Genève. Il s'agit des :

- Vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente et unième, trente-deuxième, trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions du Conseil des droits de l'homme ;
- Dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-cinquième, et vingt-septième sessions du Groupe de travail de l'Examen périodique universel ;
- Quatorzième et dix-septième sessions du Comité consultatif ;
- Seizième, dix-septième et dix-huitième sessions du Groupe de travail sur le droit au développement ;
- Septième, huitième, neuvième et dixième sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ;
- Deuxième, troisième et quatrième sessions du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une déclaration de l'ONU sur les droits des paysans ;
- Première, deuxième et troisième sessions du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les activités des sociétés transnationales et autres entreprises ;
- Cinquante-huitième et soixantième sessions du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ;
- Cent vingt et unième session du Comité des droits de l'homme ;
- Cinquantième session du Comité contre la torture.

Durant la période considérée, le CETIM a présenté plus de 60 déclarations écrites ou orales qui ont porté entre autres sur le droit à la santé, le droit à l'alimentation, les droits des paysans, les activités des sociétés transnationales nuisibles aux droits humains, les droits des peuples autochtones, sur le droit au développement et l'impact de la dette extérieure sur la jouissance des droits humains. Il a accompagné plus d'une vingtaine de délégations des mouvements sociaux dans leurs démarches auprès de l'ONU et a formé 18 stagiaires aux mécanismes onusiens des droits humains.

Coopération avec des entités du système des Nations Unies

Le CETIM coopère régulièrement avec les organes des droits humains de l'ONU et répond aux diverses sollicitations. À titre d'exemple, des représentants du CETIM ont été invités à participer, en tant qu'experts, aux consultations organisées par l'expert indépendant sur « la promotion d'un ordre international équitable et démocratique » pour l'élaboration de son rapport annuel (5 mai 2015).

Le CETIM a également participé à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba (juillet 2015).

Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de ses activités, le CETIM a sorti trois publications en lien avec les objectifs de développement durable :

- 1) *Le droit à la terre* (2014, en français, espagnol et anglais) ;
- 2) *Hold-Up sur le climat* (2015) ; et
- 3) *La Passion du schiste, démocratie, capitalisme, environnement en Argentine* (2016).